

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
M. Berdoati

ARTICLE PREMIER A

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la dernière occurrence des mots :

« de sa »,

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.